



Élections 2024/2025 : Qui est concerné ?

1. Conseil d'École (Maternelle et CP)

Qui peut voter ? Tous les parents d'élèves de maternelle et de CP sont électeurs, à condition d'exercer l'autorité parentale sur leur enfant. Chaque parent dispose d'une voix.

Qui peut être candidat ? Tous les parents d'élèves de maternelle et de CP peuvent se porter candidats sur une liste.

Chaque liste doit comprendre entre 2 et 30 noms, si 30 personnes, les 15 premiers noms de la liste seront les personnes désignées comme titulaire.

2. Conseil d'École (Élémentaire : CE1 à CM2)

Qui peut voter ? Tous les parents d'élèves du CE1 au CM2 peuvent voter, sous les mêmes conditions que pour la maternelle et le CP (une voix par parent).

Qui peut être candidat ? Tous les parents d'élèves du CE1 au CM2.

Chaque liste doit comprendre entre 2 et 30 noms, si 30 personnes, les 15 premiers noms de la liste seront les personnes désignées comme titulaire.

3. Conseil d'Établissement

Qui peut voter ? Tous les parents d'élèves de l'établissement sont électeurs, sous réserve d'exercer l'autorité parentale sur leur enfant (une voix par parent).

Qui peut être candidat ? Tous les parents d'élèves de l'établissement. Les listes doivent comprendre entre 2 et 10 noms, dont 5 titulaires.

